

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00589

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51 Nombre de pouvoirs : 15 Nombre de voix : 66

Président de séance : M. Hervé REYNAUD, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

<u>Membres titulaires présents</u>:

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, BOUDARD. M. Réais CADEGROS. M. André CHARBONNIER. M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL. GUYOT. M. JOUVE. M. Rémy Christian M. Christian JULIEN. Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD. Jean-Paul RIVAT, Jean-Marc SARDAT, M. M. Mme Nadia SEMACHE, Christian SERVANT. M. Gilbert SOULIER. M. Gérard TARDY. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20221215-D202200589I0

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,

M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,

M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,

Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Patrick MICHAUD



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES

La Métropole souhaite contribuer aux objectifs de massification énergétique et à la réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel. Le plan d'action du PLH prévoit la mise en place d'un dispositif visant l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des copropriétés de son territoire.

Par délibération du 24 mars 2022, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place d'un dispositif de soutien financier à la rénovation énergétique des copropriétés pour la période 2022 à 2024. Ce dispositif concerne des copropriétés qui ne sont pas «fragiles» et «dégradées» au sens de l'Anah ou accompagnées dans des dispositifs dédiés.

Les modalités d'intervention de la Métropole prévoient un cofinancement des travaux des parties communes réalisés par les syndicats de copropriétaires, notamment selon le niveau de performance énergétique atteint.

Par ailleurs, pour les copropriétés éligibles au dispositif national Ma Prim'Rénov copropriété, Saint-Etienne Métropole soutient le financement des quotes-parts travaux des propriétaires occupants sous plafonds de ressources définis par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), sous la forme de primes individuelles.

Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies en lien avec l'ALEC42 sur la durée du dispositif de 2022 à 2024. La présente programmation concerne un projet localisé sur la ville de Rive-de-Gier. Le montant de la participation de Saint-Etienne Métropole s'élève à 49 595 € pour un montant global de travaux de 353 450 € HT. Le détail de l'opération est annexé au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve le projet présenté au titre du soutien de Saint-Etienne Métropole à la rénovation énergétique des copropriétés ;</u>
- <u>valide le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 49 595 € ;</u>
- <u>autorise Monsieur Le Président ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;</u>

- <u>les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2022 et suivants, destination HABR3, chapitre 204.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH

4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUĎ